
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 1310 DU 06 NOVEMBRE 2024
portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Agence nationale de Protection
sociale.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2019-008 du 09 janvier 2019 portant approbation des statuts de l'Agence nationale de Protection sociale ;
- vu** le décret n° 2022-606 du 02 novembre 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre des Affaires sociales et de la Microfinance,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 novembre 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Protection sociale, les personnes dont les noms suivent :

1. madame **R. Omolola Adjokè AKINTAYO** épouse **TCHANGAI**, représentante de la Présidence de la République ;
2. monsieur **Tété Hervé NANI**, représentant du Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance ;
3. monsieur **Kodjo Rodrigue KOHOUN**, représentant du Ministère de la Santé ;
4. monsieur **Aristide Aboyi EDAH SOHOU**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;



5. monsieur **Mouhamed Moutala ISSIFOU IDRISOU**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale ;
6. monsieur **Gbèdolo Arnauld Gabriel GBAGUIDI**, représentant du Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle ;
7. monsieur **Nouréni MOUSSA**, représentant du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi.

Article 2

Monsieur **Hervé Tété NANI** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable et court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre des Affaires sociales et de la Microfinance et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2020-606 du 23 décembre 2020 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Protection sociale ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 06 novembre 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



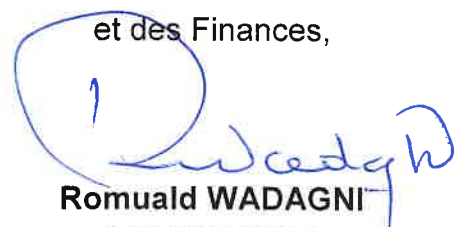
Patrice TALON

Le Ministre des Affaires sociales
et de la Microfinance,



Véronique TOGNIFODÉ

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat